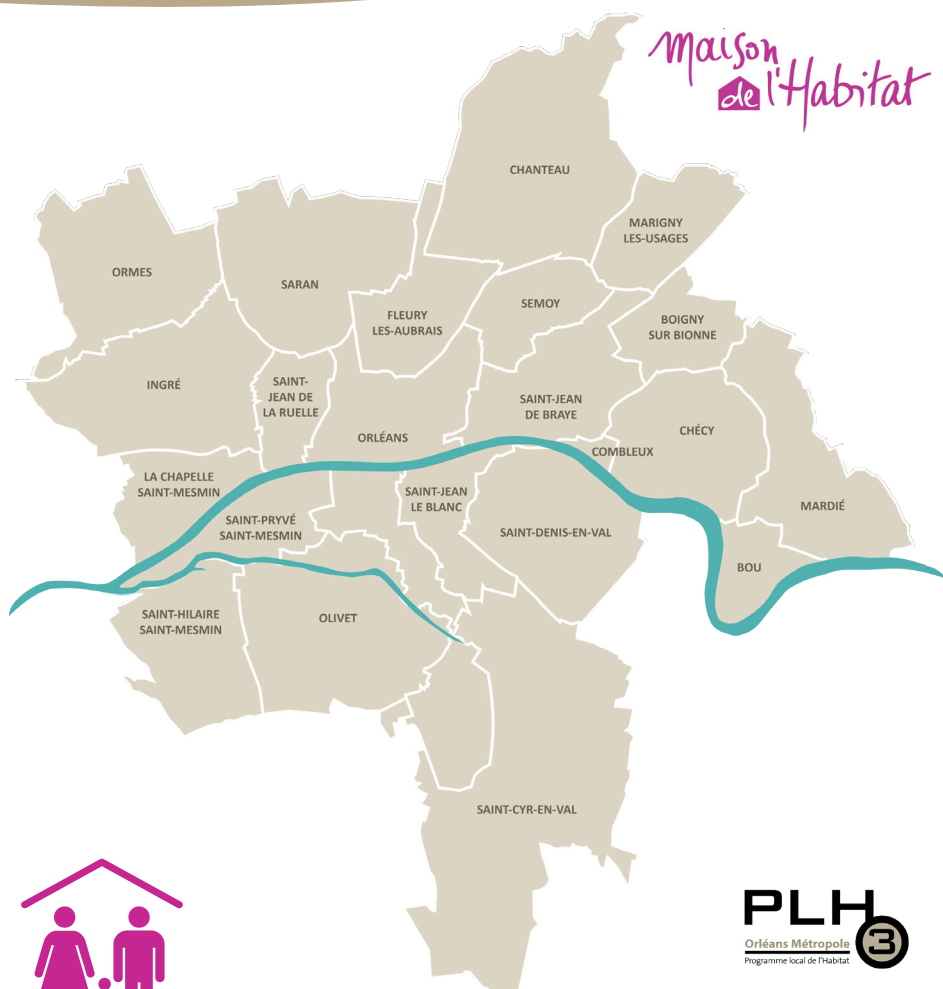


DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPÔLE

«Ce qu'il faut savoir»

maison
de l'Habitat



PLH
Orléans Métropole
Programme local de l'Habitat

www.orleans-metropole.fr | #OrleansMetropole



ORLÉANS
MÉTROPÔLE

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

« LES ÉTAPES »

ÉTAPE ①

Vous déposez 1 seule demande :

- **à la Maison de l'Habitat :**
entretien possible sur rendez-vous pour vous aider dans vos démarches



- **OU dans l'un des autres lieux d'enregistrement**
(adresses en fin de brochure)

- **OU sur Internet :**
sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

ÉTAPE ②

Vous recevez une attestation avec le numéro unique d'enregistrement sous 1 mois maximum :

- Par mail si demande déposée sur Internet
- OU par courrier si demande déposée dans un lieu d'enregistrement

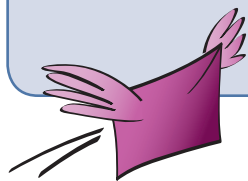
① Numéro unique communiqué immédiatement si demande déposée lors d'un entretien à la Maison de l'Habitat.

Pensez à actualiser votre dossier si votre situation évolue (famille, revenu, logement).

ÉTAPE ③

Votre demande est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux de la Métropole Orléanaise.

Il est donc inutile de multiplier les demandes

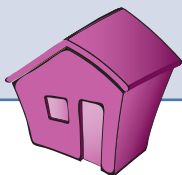




ÉTAPE 4

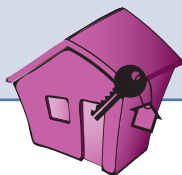
Un logement qui correspond à votre demande est disponible :

✚ Le bailleur (ou un réservataire) vous contacte pour compléter votre dossier



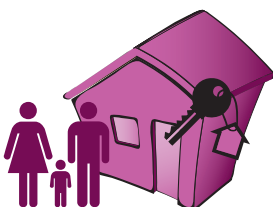
ÉTAPE 5

Si votre dossier est accepté par la commission d'attribution des logements et que vous acceptez le logement proposé, vous devenez locataire.



Si vous refusez le logement proposé, votre demande pourra être à nouveau examinée.

❗ Après plusieurs refus, votre demande pourrait ne plus être considérée comme prioritaire.



LA COTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

C'est quoi la cotation ?

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à votre demande de logement social en fonction de :

- ♦ **vos**re situation personnelle
- ♦ **vos**re situation professionnelle
- ♦ **vos**re logement actuel.

Que devez-vous faire ?

Veiller à ce que votre demande soit toujours à jour et soit le reflet de votre situation actuelle.

Fournir toutes les pièces justificatives pour bénéficier des points correspondants (liste des pièces disponible auprès des lieux d'accueil et d'information).

A quoi ça sert ?

- ♦ Permettre de vous situer par rapport aux autres demandeurs.
- ♦ Aider l'étude des candidatures lors des commissions d'attribution des logements sociaux.



Le nombre de points évoluera à chaque actualisation de votre dossier.



Où trouver des informations sur votre cotation ?

↪ **Sur Internet :**
**dans votre espace personnel
sur le Portail Grand Public**

**[www.demande-logement-
social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)**

Vous pourrez y trouver :

- > La cotation de votre demande
- > Les éléments vous permettant d'apprécier le positionnement de votre demande par rapport aux demandes similaires
- > Le délai d'attente moyen constaté pour la typologie et localisation demandées
- > le caractère prioritaire ou non de votre demande

Et si vous refusez une proposition adaptée à votre situation ?



**Le rang de votre dossier
pourra être revu**

**à partir du deuxième refus d'un
logement adapté à vos besoins
et vos ressources (diminution
de 30 points au score attribué
à votre demande).**

↪ **Après des guichets
d'enregistrement
de la métropole**
(liste en dernière page)

LA COTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

- les critères peuvent se cumuler -



Vous n'êtes **pas locataire** d'un logement social



Vous êtes **déjà locataire** d'un logement social

Situation vis à vis du logement actuel



Personne menacée d'expulsion sans solution de relogement		40	40
Personnes hébergées en établissement ou logement de transition		40	/
Habitat indigne		30	30
Personne ayant à leur charge au moins un mineur et habitant dans un logement :	Dans un logement non décent	30	30
	Dans un logement manifestement suroccupé	30	30
Personne sans logement	Personne dépourvue de logement et hébergement	30	/
	Personne hébergée par des tiers	10	/
Ancienneté de la demande de logement social de plus d'un an		30	35
Logement inadapté au handicap ou perte autonomie		20	25
Taux d'effort trop élevé (plus de 40 %)		20	25
Sous-occupation dans le parc social		/	15
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire		10	/



En cas de refus



En cas de deuxième refus d'une proposition adaptée à votre situation	- 30	- 30
---	------	------



Situation personnelle



Violence familiale ou mariage forcé	40	40
Viol ou agression sexuelle au domicile ou aux abords	40	40
Sortie de prostitution	40	40
Victime de traite des êtres humains ou proxénétisme	40	40
Ménages relevant du premier quartile (critère de ressources)	10	10
Personne en situation de handicap	30	30
Sortie d'appartement de coordination thérapeutique	30	/
Divorce ou séparation	20	20
Étudiant ou apprenti	10	10
Ancien étudiant en résidence étudiante	10	/
Habite l'EPCI * (Orléans Métropole)	10	10
Habite la commune	5	5



*Orléans Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Situation professionnelle



Reprise d'activité après une période de chômage de longue durée	30	30
Travaille dans l'EPCI (Orléans Métropole)	15	15
Logement éloigné du lieu de travail	15	15
Changement de lieu de travail	10	10
CDD / Intérim	10	10



COORDONNÉES DES LIEUX D'INFORMATION

La Maison de l'Habitat lieu commun d'information, d'enregistrement et d'orientation, vous accueille

du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9H30 à 12h30 et de 13h30 à 16H.

Les entretiens se font uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, appelez l'accueil. Pour toutes autres questions, appelez l'accueil ou adressez-vous par mail à info@mdh.orleans-metropole.fr

16 rue Jeanne d'Arc ♦ 45000 ORLEANS ♦ tél : 02 38 68 10 40 ♦ <https://maisonhabitat.orleans-metropole.fr>

Tramway ligne B, arrêt Jeanne d'Arc



Vous souhaitez enregistrer votre demande ou la modifier :

Action Logement

| 10 boulevard Rocheplatte, Orléans | 0970 800 800 |

Chécy | CCAS - 11 rue du Maréchal Leclerc

| ccas@checy.fr | 02 38 46 60 87 |

France Loire | 33 rue du Faubourg de Bourgogne, Orléans

| contactez-nous@franceloire.fr | 02 38 54 32 10 |

3F Centre Val de Loire | 5 rue Michel Royer, Orléans

| commercial.3fcvl@groupe3f.fr |

LogemLoiret | Agence Loire & Sologne : 3 rue Michel Royer, Orléans

| agenceloireetsologne@logemloiret.fr | 02 38 70 44 44 |

LogemLoiret | Agence Val & Forêt : 343, Rue Maryse Hilsz, Saran

| agencevaletforet@logemloiret.fr | 02 38 70 44 44 |

Pierres et Lumières | 148 rue de Franche-Comté, Olivet

| accueil45@plumieres.fr | 02 38 63 09 10 |

Résidences de l'Orléanais | 16 avenue de la Mouillère, Orléans

| contact@residences-orleanais.fr | 02 38 41 49 00 |

Saint-Denis-en-Val | Espace Social, 61 rue de Saint-Denis

| espacesocial@saintdenisenvall.com | 02 38 76 09 60 |

Saint-Pryvé-Saint-Mesmin | CCAS-Espace Social, 20 place Clovis

| ccas@saint-pryve.fr | 02 38 51 09 10 |

Scalis | 35 rue des Sansonnieres, Orléans

| contact.scalis@polylogis.fr | 02 38 47 79 81 |

CDC Habitat | 7 rue Molière, Orléans

| GO-ATGC-accueil@cdc-habitat.fr | 02 38 54 99 41 |

Valloire Habitat | 7 Passage Coligny, Orléans

| accueil.agence-orleans@valloire-habitat.com | 02 38 79 75 11 |

Valloire Habitat | 66 rue des Agates, Saint-Jean-de-la-Ruelle

| accueil.agence-sjr@valloire-habitat.com | 02 38 77 53 43 |



Vous souhaitez des informations sur le logement social :

ADIL interdépartementale du Loiret et d'Eure-et-Loir

| Espace Conseil France Rénov – 1 bis rue St Euverte, Orléans

| adil@adil45-28.org | 02 38 62 47 07 |

Boigny-sur-Bionne | Mairie | logement.social@boignysurbionne.fr

| 02 38 75 21 32 |

Bou | Mairie | mairie@mairiedebou.fr | 02 38 58 15 65 |

Chanteau | Mairie | mairiedechanteau@wanadoo.fr

| 02 38 75 00 59 |

Combleux | Mairie | mairie.combleux@wanadoo.fr

| 02 38 55 11 13 |

Fleury-les-Aubrais | Pôle Solid'R, 64c rue des fossés

| www.fleurylesaubrais.fr/ecrire-aux-services-de-la-mairie

| 02 38 71 93 42 |

Ingré | Mairie | ccas@ingre.fr | 02 38 22 85 22 |

La Chapelle-Saint-Mesmin | CCAS, Allée des Séquoias

| ccas@ville-lachapellesaintmesmin.fr | 02 38 22 77 75 |

Mardié | Mairie - CCAS | mairie@ville-mardie.fr

| 02 38 46 69 69 |

Marigny-les-Usages | Mairie | mairie@marignylesusages.fr

| 02 38 75 04 15 |

Olivet | Mairie | social@olivet.fr | 02 38 69 83 12 |

Ormes | Mairie | social@ville-ormes.fr | 02 38 70 83 13 |

Saint-Cyr-en-Val | CCAS | contact@mairie-saintcyrval.fr

| 02 38 76 20 20 |

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin | Mairie

| mairie@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr | 02 38 76 30 24 |

Saint-Jean-de-Braye

| CCAS - Maison des Longues Allées, 25 rue de Mondésir

| logement@ville-saintjeandebraye.fr | 02 38 52 40 93 |

Saint-Jean-de-la-Ruelle | Mairie

| etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr | 02 38 79 33 00 |

Saint-Jean-le-Blanc | CCAS | ccas@saintjeanleblanc.com

| 02 38 66 18 35 ou 02 38 66 18 34 |

Saran | Mairie | logement@ville-saran.fr | 02 38 80 34 02 |

Semoy | CCAS, 65 rue du Bourg | s.solidarite@ville-semoy.fr

| 02 38 61 96 53 |